

Le guide de la

RENTRÉE SCOLAIRE

2019-2020

Le Taillanédoc

entre ville et vignes

ÉDITO

Chers parents,

C'est l'heure de la rentrée des classes !

L'occasion de vous adresser ce traditionnel guide, regroupant toutes les informations utiles pour une bonne rentrée : restauration scolaire, transports, accueils périscolaires, accueils de loisirs du mercredi ou des vacances, tarifs et calendrier des inscriptions... Tout y est pour une rentrée apaisée.

L'éducation et l'enfance reste notre priorité avec un budget de plus de 2,5 millions d'euros par an. Celui-ci a été sensiblement augmenté cette année, avec le redéploiement des économies réalisées lors du passage à la semaine de 4 jours.

Nous augmentons ainsi les créneaux piscine des écoliers, pour passer de 48 à 112 créneaux dès la rentrée. Cela nous permettra de consolider les cycles d'apprentissage de la natation pour nos enfants ! Nous avons également lancé cette année la Carte Jeune. N'hésitez pas à vous inscrire : **cette carte est gratuite et offre de nombreux avantages** pour les jeunes de 0 à 25 ans, dans toute la Métropole.

La municipalité continue également de travailler à l'amélioration des conditions d'accueil avec des travaux dans chaque école cet été. Des projets d'envergure pour restructurer nos écoles sont également en cours : avec l'extension de l'école maternelle Jean Pometan qui sera achevée en novembre, et les travaux de l'extension de l'école élémentaire La Boétie et du restaurant de la maternelle, qui commenceront cette année. L'objectif de supprimer tous les préfabriqués dans nos écoles sera ainsi rempli.

Nous pourrions envisager sereinement la construction du quatrième groupe scolaire, à l'horizon 2022, dont l'architecte vient d'être retenu et qui respectera des critères environnementaux très ambitieux.

Très bonne rentrée 2019 à toutes et à tous !



AGNÈS VERSEPUY

Maire du Taillan-Médoc,



PAULINE RIVIÈRE

Adjointe au Maire
Petite Enfance, Enfance,
Jeunesse, École et Vie Scolaire



SIGRID VOEGELIN-CANOVA

Conseillère municipale
aux Écoles et à la Vie Scolaire

SOMMAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE - P 3

RAMASSAGE SCOLAIRE - P 3

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - P 4

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI - P 6

LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES - P 7

TARIFICATION DES ACCUEILS - P 8

LE REPAIRE + CARTE JEUNE - P 9

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS - P 10

CONTACTS - P 11

RETROUVEZ L'EMPLOI DU TEMPS AU DOS !

RESTAURATION SCOLAIRE

La préparation des repas des écoles est confiée à la société SRA-ANSAMBLE, qui vous adresse chaque mois la facture des repas que votre (vos) enfant(s) consomme(nt). Les menus sont élaborés à partir d'un plan alimentaire équilibré, validé par une diététicienne, et composé de 20 à 30% d'aliments bio. Des repas sans viande sont disponibles sur réservation. Des barquettes alimentaires bio-compostables sont utilisées.

Les écoles élémentaires sont toutes équipées de self-services. Le personnel de restauration est formé au dressage des plats et au développement du goût des enfants. Afin d'améliorer l'accompagnement en élémentaire, un animateur renforce l'équipe de service dans chaque restaurant scolaire. En maternelle, les enfants sont servis à table et encadrés par le personnel municipal qui les aide à déjeuner. Ils sont incités à goûter toutes les composantes du repas.

RÉSERVATION DES REPAS

Lors de la 1^{ère} inscription scolaire, vous devrez compléter une feuille de réservation à envoyer à SRA-ANSAMBLE. Vous indiquerez la fréquentation prévisionnelle de votre (vos) enfant(s) (tous les jours scolaires, jours particuliers, ex : tous les lundis ou occasionnellement...). Une boîte à lettres SRA-ANSAMBLE est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

MODIFICATION DES RÉSERVATIONS

Vous avez la possibilité de modifier votre réservation jusqu'à 48h avant la date retenue, sauf dans les cas suivants :

- Votre enfant est malade : contactez Ansamble le matin même, avant 12h.
- Lors des sorties scolaires : aucune démarche, la mairie et l'école informent directement Ansamble.
- Les enseignants sont absents : aucune démarche.

COMMENT MODIFIER VOTRE RÉSERVATION ?

- En contactant Ansamble au 05.56.95.92.45 ou à sivomcc.rc@ansamble.fr
- En ligne, en vous connectant sur votre espace personnel sur www.ansamble.fr (retrouvez vos codes d'accès personnels sur votre facture).

À défaut du respect de cette procédure, le repas vous sera facturé.

Vous pourrez également inscrire votre enfant exceptionnellement un jour où il ne fréquente pas la restauration, à condition de l'inscrire en suivant les mêmes modalités et en respectant le même délai de 48 heures.

Quotient familial mensuel	Tarif d'un repas
0€-420€	0,88€
421€-730€	2,10€
731€-950€	2,80€
951€-1200€	3,30€
1201€-1500€	3,55€
1501€-2000€	3,70€
2001€-2500€	3,90€
2501€ et +	4,15€
Hors commune	4,35€

RAMASSAGE SCOLAIRE

Co-organisé avec Bordeaux Métropole, le service de ramassage scolaire est gratuit pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

En cohérence avec la nouvelle carte scolaire, le ramassage s'est adapté et étendu sur l'ensemble du territoire communal. Un agent municipal accompagne les enfants lors de chaque trajet. Le matin, le car passe à partir de 7h30 et le soir il repart des écoles à partir de 16h30.

Retrouvez les horaires et les arrêts sur le site de la ville : taillan-medoc.fr rubrique «Vivre au Taillan-Médoc», «Transports scolaires».

Il existe également un transport payant qui dessert les collèges François Mauriac et Hastignan de Saint-Médard-en-Jalles.

Vous pouvez demander davantage de renseignements et vous inscrire à ce service au Guichet Éducation Jeunesse en Mairie :
Tél. : 05.56.35.60.92
Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES



OÙ ?

Dans les écoles maternelles et élémentaires.

QUAND ?

- Le matin (7h15-8h45).
- Pendant la pause méridienne (12h-13h45).
- Le soir après la classe (16h30-18h45).

AVEC QUI ?

Des animateurs qualifiés du service enfance-jeunesse de la ville, garants de la qualité de l'accueil de l'enfant et proposant des activités éducatives ludiques et diversifiées.

COMMENT ?

Avec des équipes constituées par école afin d'assurer une meilleure cohérence éducative au service de l'enfant, en lien avec les familles et les enseignants. L'objectif est de contribuer à l'éveil des élèves dans le respect du rythme de chacun, de développer l'autonomie et de les aider dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour avoir accès au service d'accueil périscolaire, les familles doivent avoir remis le « Dossier Unique 2019 - 2020 » au service Guichet Éducation Jeunesse.

Les enfants ayant 2 ans et demi à la rentrée scolaire et qui auront 3 ans entre septembre et décembre (de l'année scolaire en cours) seront acceptés pendant la pause méridienne et sur l'APS du matin ET/OU du soir sur dérogation individuelle de Madame le Maire (demande écrite uniquement).

Pour l'APS, cette dérogation est valable à raison de 2h de présence maximum par jour (hors pause méridienne).

A QUI S'ADRESSER POUR DES QUESTIONS SUR L'APS ?

Le coordonnateur des Accueils Périscolaires est présent sur chaque groupe scolaire afin d'encadrer les équipes d'animation, mais également pour faciliter la communication avec les enseignants et les familles. Il saura répondre à toutes vos interrogations sur l'organisation de la structure (horaires du goûter, besoins administratifs...) et sur les contenu des animations proposées.

Il est secondé dans ses missions par 2 adjoints périscolaires (un en maternelle et un en élémentaire) dans la prise en charge de l'encadrement de vos enfants.

Coordonnatrice APS La Boétie : Audrey PANI

Coordonnateur APS Jean Pometan : Thomas PARIS

Coordonnateur APS Eric Tabarly : Jérémie DELAGE

(les coordonnées téléphoniques et adresses mails sont disponibles pages 11 « contacts utiles »).

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN, 7H15 - 8H35

POUR QUI ?

Tous les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité de les amener directement à l'école à 8h35.

QUOI ?

Des activités en petits groupes.

COMMENT ?

Les animateurs proposent aux enfants de s'éveiller chacun à leur rythme en commençant la journée en douceur autour d'activités calmes : lecture, jeux de société, dessin, ect.

Temps d'accueil facturé à la présence. Possibilité d'amener l'enfant à l'heure que l'on souhaite.

LA PAUSE MÉRIDienne, 12H - 13H35

QUAND ?

Chaque jour en complément du temps de repas.

QUOI ?

Des activités ludiques organisées par les animateurs de chaque école et les animateurs sportifs.

COMMENT ?

Les animateurs proposent des activités établies sur le choix des enfants ou en fonction des projets des équipes pédagogiques : activités sportives et manuelles, jeux de société, préparation de projets (carnaval), etc. Activités gratuites, ouvertes à tous les enfants.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR, 16H30 - 18H45

POUR QUI ?

Tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à 16h30.

QUOI ?

Des activités en petits groupes. Un goûter équilibré est proposé à tous les enfants dès 16h45.

COMMENT ?

Les animateurs proposent des activités établies selon les projets des équipes pédagogiques ou selon des propositions émanant directement des enfants.

En APS Maternel : des ateliers sont proposés au choix de l'enfant, sans inscription préalable . Il n'y a pas d'obligation de rester pendant tout le temps de l'animation, l'enfant peut changer d'activité lorsqu'il le souhaite.

En APS Élémentaire : des ateliers « découverte » peuvent être proposés en plus des activités déjà en place. Ils peuvent se faire sous forme de cycle de 4 à 7 séances. Une présentation des activités est faite aux enfants en amont, les inscriptions se font directement sur place (la présence sur l'ensemble du cycle est souhaitable).

Ce temps est facturé à la présence, à partir de 16h45 en fonction des quotients familiaux :

Quotient familial mensuel	Accueil Périscolaire
0€-420€	0,85€
420.01€ - 730€	1,05€
730.01€ - 950€	1,20€
950.01€ - 1200€	1,35€
1200.01€ - 1500€	1,50€
1500.01€ - 2000€	1,60€
2000.01€ - 2500€	1,70€
2500.01 et +	1,80€
Hors commune	1,95€



LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

TROIS SOLUTIONS

Les familles peuvent inscrire leurs enfants à l'une des trois offres d'accueil qui correspond le plus à leur organisation professionnelle ou familiale des mercredis :

- Un accueil toute la journée : arrivée entre 7h15 et 9h30, départ entre 16h et 18h45.
- Un accueil matin avec repas : arrivée entre 7h15 et 9h30, départ entre 12h45 et 13h30.
- Un accueil matin sans repas : arrivée entre 7h15 et 9h30, départ entre 12h et 12h45.

Les réservations sont à faire au préalable, selon le calendrier annuel (dates et modalités page 10).

NOUVEAU : Désormais, les parents dont les enfants sont inscrits en ALSH auront la possibilité de les récupérer entre 12h45 et 13h30 et de les ramener après 16h afin qu'ils puissent suivre leur activité associative (modalités à préciser avec le directeur de l'ALSH).

L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

POUR QUI ?

Les enfants de 3 à 5 ans. Les enfants de 2 ans et demi scolarisés et qui auront 3 ans entre les mois de septembre et décembre peuvent bénéficier d'une dérogation. Une demande écrite est à adresser à l'attention de Madame Le Maire.

OÙ ?

Les enfants seront accueillis à La Cabane.

L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

POUR QUI ?

Les enfants de 6 à 12 ans.

OÙ ?

Les enfants seront accueillis à l'école élémentaire Eric Tabarly.

L'ACCUEIL MERCREDI MULTISPORTS

POUR QUI ?

Les enfants de 6 à 12 ans (6 ans révolus).

OÙ ?

Les enfants inscrits au Mercredis Multisports sont accueillis au Stade Municipal le matin entre 7h15 et 9h30. Ils sont ensuite conduits (vers 11h45) à L'Accueil de Loisirs Eric Tabarly pour le repas du midi et pour le reste de la journée.

Les familles doivent donc amener leurs enfants au Stade Municipal le matin entre 7h15 et 9h30 et venir les récupérer à l'école Eric Tabarly entre 16h et 18h45.

Quotient familial mensuel	Accueil de Loisirs matin sans repas	Accueil de Loisirs matin avec repas	Accueil de Loisirs journée	Mercredis Multisports journée	Mercredis Multisport matin sans repas	Mercredis Multisport matin avec repas
0€-420€	2,70€	3,58€	8,15€	9,15€	3,70€	4,58€
420,01€ - 730€	3,70€	5,80€	10,25€	11,25€	4,70€	6,80€
730,01€ - 950€	4,75€	7,55€	12,30€	13,30€	5,75€	8,55€
950,01€ - 1200€	5,25€	8,55€	13,80€	14,80€	6,25€	9,55€
1200,01€ - 1500€	5,65€	9,20€	14,80€	15,80€	6,65€	10,20€
1500,01€ - 2000€	5,95€	9,65€	15,35€	16,35€	6,95€	10,65€
2000,01€ - 2500€	6,25€	10,15€	15,95€	16,95€	7,25€	11,15€
2500,01 et +	6,55€	10,70€	16,60€	17,60€	7,55€	11,70€
Hors commune	6,80€	11,15€	17,15€	18,15 €	7,80€	12,15€

LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES



LES VACANCES SPORTIVES

POUR QUI ?

Les jeunes taillanais âgés de 6 à 12 ans qui souhaitent découvrir et pratiquer de multiples activités sportives et de loisirs.

OÙ ET QUAND ?

Au stade Municipal durant cinq semaines l'été et chaque première semaine des petites vacances (structure fermée aux vacances de Noël et 3 semaines en été). La structure est délocalisée une partie des petites vacances sur un autre site (La Cabane ou Eric Tabarly.)

QUOI ?

Des animations sportives encadrées par les animateurs sportifs diplômés : jeux d'opposition, activités de pleine nature, jeux de raquettes, jeux de ballons... toujours proposées sous un format ludique. Des sorties sont également prévues au programme : baignade, accrobranche, bowling, escalade, parc d'aventures, etc.

L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

POUR QUI ?

Les enfants de 3 à 12 ans.

QUAND ?

Pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Les familles peuvent déposer leurs enfants entre 7h30 et 9h30 le matin et les récupérer entre 16h30 et 18h30.

OÙ ?

Les enfants sont accueillis à la Cabane. Selon les périodes et les effectifs prévus, l'accueil des 6-12 ans peut également avoir lieu à l'école Eric Tabarly.

QUOI ?

En plus du programme d'activités pédagogiques ludiques et variées, des sorties seront proposées chaque semaine : stade nautique, jardin public, ferme pédagogique, zoo, musée, exposition, etc.

Quotient familial mensuel	Vacances Sportives	Accueil Loisirs Vacances
0€-420€	9,65 €	8,15€
420.01€ - 730€	11,75 €	10,25€
730.01€ - 950€	13,80 €	12,30€
950.01€ - 1200€	15,30 €	13,80€
1200.01€ - 1500€	16,30 €	14,80 €
1500.01€ - 2000€	16,85 €	15,35 €
2000.01€ - 2500€	17,45 €	15,95 €
2500.01 et +	18,10 €	16,60 €
Hors commune	18,65 €	17,15 €

TARIFICATION DES ACCUEILS



Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2019.

La facture des prestations est adressée par la mairie à la fin de chaque mois soit en version papier soit en version électronique. Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à toutes les activités enfance-jeunesse, la tarification est établie en fonction des ressources des familles.

La facturation des prestations est établie en fonction du nombre de présences en APS et en accueil de loisirs mercredi et vacances.

À noter :

- Le Quotient Familial Mensuel = (Revenu imposable / Nombre de parts) divisé par 12.
- L'avis d'imposition est à présenter au guichet Éducation Jeunesse, **au plus tard le 15 septembre** pour une prise en compte du nouveau Q.F dès la rentrée. **À défaut de présentation de cet avis, le tarif le plus élevé sera appliqué.**
- Le paiement peut s'effectuer : par chèque, espèces ou chèque CESU, au Guichet Éducation Jeunesse, par prélèvement mensuel ou par internet (kiosque famille).
- Pour les vacances scolaires, les annulations faites au delà de la date limite fixée par le calendrier annuel des réservations (voir page 10) feront l'objet d'une facturation à 50%.
- Toute absence non justifiée fera l'objet d'une facturation à 100% pour les mercredis et les vacances.

Quotient familial mensuel	Accueil Périscolaire	Accueil de Loisirs matin sans repas	Accueil de Loisirs matin avec repas	Accueil de Loisirs journée	Mercredis Multisports journée	Mercredis Multisport matin sans repas	Mercredis Multisport matin avec repas	Vacances Sportives	ALSH Vacances
0€-420€	0,85€	2,70€	3,58€	8,15€	9,15€	3,70€	4,58€	9,65€	8,15€
420.01€ - 730€	1,05€	3,70€	5,80€	10,25€	11,25€	4,70€	6,80€	11,75€	10,25€
730.01€ - 950€	1,20€	4,75€	7,55€	12,30€	13,30€	5,75€	8,55€	13,80€	12,30€
950.01€ - 1200€	1,35€	5,25€	8,55€	13,80€	14,80€	6,25€	9,55€	15,30€	13,80€
1200.01€ - 1500€	1,50€	5,65€	9,20€	14,80€	15,80€	6,65€	10,20€	16,30€	14,80€
1500.01€ - 2000€	1,60€	5,95€	9,65€	15,35€	16,35€	6,95€	10,65€	16,85€	15,35€
2000.01€ - 2500€	1,70€	6,25€	10,15€	15,95€	16,95€	7,25€	11,15€	17,45€	15,95€
2500.01 et +	1,80€	6,55€	10,70€	16,60€	17,60€	7,55€	11,70€	18,10€	16,60€
Hors commune	1,95€	6,80€	11,15€	17,15€	18,15€	7,80€	12,15€	18,65€	17,15€

LE REPAIRE

UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES 11 - 17 ANS

Le Repaire est un lieu d'accueil situé au stade municipal pour les jeunes nés entre 2001 et 2008, ouvert 5 semaines l'été et lors de chaque première semaine des petites vacances. Ils peuvent ainsi venir librement pour participer aux animations mises en places, sur adhésion à une cotisation annuelle (10€).

Des sorties et des interventions sportives ou culturelles sont régulièrement proposées et accessibles sur inscription pour des activités spécifiques. Des mini-séjours sont également proposés l'été.

Afin de favoriser et développer l'autonomie des jeunes, cette structure est dotée de son propre service de restauration. Ils sont pleinement impliqués dans la vie de leur structure, en prenant part aussi à l'élaboration du programme d'animation. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Hervé Fémolant, coordonnateur ALSH, au 05.56.35.14.15, 06.71.57.63.61 ou sur accueillejeunes@taillan-medoc.fr.

Instagram : @Lerepaire_33

Quotient familial mensuel	Cotisation annuelle Le Repaire	Activités spécifiques Le Repaire
0€-420€	10,00€	5,00€
420.01€ - 730€	10,00€	7,00€
730.01€ - 950€	10,00€	9,00€
950.01€ - 1200€	10,00€	10,00€
1200.01€ - 1500€	10,00€	11,00€
1500.01€ - 2000€	10,00€	12,00€
2000.01€ - 2500€	10,00€	13,00€
2500.01 et +	10,00€	14,00€
Hors commune	15,00€	17,00€

CARTE JEUNE

LE PASS INDISPENSABLE POUR LES 0-25 ANS !

C'EST QUOI ?

Elle permet de **bénéficier de réductions et d'avantages sur de nombreuses sorties culture, sports et loisirs** : cinéma, expos, théâtre, salle de sport, rugby, foot, concert, permis, apprentissage d'une langue : autant de choix accessibles avec une seule et même carte chez plus de 90 partenaires !

POUR QUI ?

Tous les moins de 25 ans résidant au Taillan-Médoc

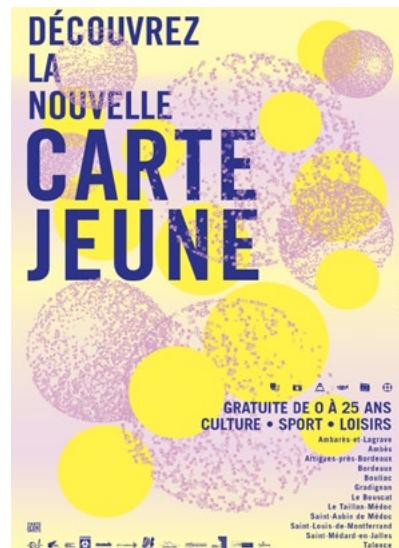
OÙ ?

Gratuite, la Carte Jeune est l'outil indispensable pour vous accompagner dans toutes vos sorties ! En solo, en famille ou entre amis, la culture, le sport et les loisirs sont à portée de main grâce aux avantages et aux réductions accordés.

COMMENT L'OBTENIR ?

- sur www.taillan-medoc.fr, rubrique « Vivre au Taillan-Médoc » puis « Enfance - Jeunesse »
- en point relais (Mairie, Médiathèque, Le Repaire) sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

Retrouvez tous les bons plans de votre carte sur Facebook [@Cartejunesbordeaux](https://www.facebook.com/Cartejunesbordeaux).



CALENDRIER DES RÉSERVATIONS



VACANCES SPORTIVES, ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI, ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES, ACCUEIL MERCREDI MULTISPORTS, ACCUEIL SPORTS ET ASSOCIATIONS ET ACCUEIL JUNIOR. ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020.

auprès du Guichet Éducation Jeunesse 05.56.35.68.51). Les réservations et annulations doivent se faire pendant les périodes mentionnées sur le calendrier de réservation (dès 8h30, le 1^{er} jour de la période de réservation).

Modalités :

Toute présence doit impérativement faire l'objet d'une réservation pour la période souhaitée. Afin de faciliter vos démarches et limiter vos déplacements en mairie, la ville du Taillan-Médoc vous propose de recourir aux services dématérialisés du « Kiosque Famille » (renseignements

Pour les familles ne disposant pas d'un accès Internet, les réservations et annulations peuvent également se faire sur papier au Guichet Éducation Jeunesse, en mairie.

Périodes	Début des réservations	Fin des réservations	Date limite des annulations	
			Mercredis	Vacances
<i>Mercredis</i> septembre - octobre 2019	3 juillet 2019	21 août 2019	7 jours avant	-
<i>Vacances de la Toussaint</i> 21 octobre - 1 ^{er} novembre 2019 <i>Mercredis</i> novembre - décembre 2019	18 septembre 2019	29 septembre 2019	7 jours avant	9 octobre 2019 (inclus)
<i>Vacances de Noël</i> 23 et 24 décembre 2019 2 et 3 janvier 2020 <i>Mercredis</i> janvier - février 2020	20 novembre 2019	1 ^{er} décembre 2019	7 jours avant	11 décembre 2019 (inclus)
<i>Vacances d'Hiver</i> 24 février - 6 mars 2020 <i>Mercredis</i> mars - avril 2020	15 janvier 2020	26 janvier 2020	7 jours avant	5 février 2020 (inclus)
<i>Vacances de Printemps</i> 20 avril - 1 ^{er} mai 2020 <i>Mercredis</i> mai - juin 2020	11 mars 2020	22 mars 2020	7 jours avant	1 ^{er} avril 2020 (inclus)
<i>Vacances d'été</i> 6 juillet - 28 août 2020	13 mai 2020	27 mai 2020	-	17 juin 2020 pour juillet 15 juillet 2020 pour août (inclus)

CONTACTS

DIRECTION CULTURE ÉDUCATION ET VIE LOCALE

Directeur : Stéphane Baup-Danty-Luca
Tél. : 05.56.35.65.68
Courriel : s.baupdantyluca@taillan-medoc.fr

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable : Emmanuel Boureau
Tél. : 05.56.35.68.52
Courriel : e.boureau@taillan-medoc.fr
Responsable Adjointe : Audrey Batlle
Tél. : 05.56.35.68.55
Secrétariat scolaire : Caroline Franco
Tél. 05.56.35.54.19
Courriel : ca.franco@taillan-medoc.fr

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

Responsable : Damien Nguyen
Tél. : 05.56.35.54.96
Courriel: d.nguyenvanqui@taillan-medoc.fr
Responsable Adjoint : Florian Blanque
Tél. 05.56.35.65.67
Courriel : enfance@taillan-medoc.fr
Coordonnateur des Accueils de Loisirs : Hervé Femolant
Tél. : 05.56.35.14.15
Courriel : h.femolant@taillan-medoc.fr

GUICHET ÉDUCATION JEUNESSE

Responsable : Corinne Villenave
Contact : Laurence Hamon / Charlène Saint-Marc
Tél. : 05.56.35.68.51 / 05.56.35.60.43
Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr
Régie
Tél. : 05.56.35.60.43
Courriel : regie@taillan-medoc.fr

COORDONNÉES DES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE ÉRIC TABARLY

Directrice : Mme Edely
Avenue de Soulac - Tél. : 05.56.57.01.34
Courriel : ce.0332362n@ac-bordeaux.fr
Coordonnateur APS : Jérémy Delage
Tél. : 06.74.13.26.74
Courriel : jer.delage@taillan-medoc.fr

ÉCOLE MATERNELLE LA BOÉTIE

Directrice : Mme Marcillaud
Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.05.65.23
Courriel : E.Mat.LaBoetie.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr
Coordonnatrice : Audrey Pani
Tél. : 06.72.88.03.66
Courriel : a.pani@taillan-medoc.fr

ÉCOLE MATERNELLE JEAN POMETAN

Directrice : Mme Pérez de San Roman
Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.38.23
Courriel : ce.0332751l@ac-bordeaux.fr
Coordonnateur APS : Thomas Paris
Tél. : 06.72.88.03.67
Courriel : t.paris@taillan-medoc.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ERIC TABARLY

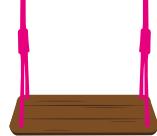
Directeur : M. Bougon
Rue Éric Tabarly - Tél. : 05.56.35.84.97
Courriel : ce.0331313y@ac-bordeaux.fr
Coordonnateur APS : Jérémy Delage
Tél. : 06.74.13.26.74
Courriel : jer.delage@taillan-medoc.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA BOÉTIE

Directeur : M. Puech-Dejean
Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.95.86.87
Courriel : ce.0331746u@ac-bordeaux.fr
Coordonnatrice APS : Audrey Pani
Tél. : 06.72.88.03.66
Courriel : a.pani@taillan-medoc.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN POMETAN

Directrice : Mme Désiré-Briatte
Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.28.42
Courriel : ce.0332526s@ac-bordeaux.fr
Coordonnateur APS : Thomas Paris
Tél. : 06.72.88.03.67
Courriel : t.paris@taillan-medoc.fr



Emploi du temps 2019 - 2020

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire	Accueil de Loisirs	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire
8h45 - 12h00	3h15 de classe	3h15 de classe		3h15 de classe	3h15 de classe
	Pause méridienne Activités péricolaires	Pause méridienne Activités péricolaires		Pause méridienne Activités péricolaires	Pause méridienne Activités péricolaires
13h45 - 16h30	2h45 de classe	2h45 de classe		2h45 de classe	2h45 de classe
16h30 - 18h45	Accueil péricolaire	Accueil péricolaire		Accueil péricolaire	Accueil péricolaire

Les temps d'accueils péricolaires sont organisés sous la responsabilité de la commune et encadrés par les animateurs.

Les temps scolaires sont organisés sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et encadrés par les enseignants.